

MALAWI

Date des élections: 17 avril 1971

But de la consultation

Le Parlement du Malawi était arrivé en 1969 au terme de son mandat, mais celui-ci avait été prorogé jusqu'en 1971, afin que les élections législatives aient lieu la même année que le renouvellement du Chef de l'Etat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement unicaméral du Malawi, l'Assemblée nationale, compte 60 membres élus, au lieu de 50 précédemment.

Le Président de la République peut en outre nommer jusqu'à 15 membres supplémentaires, pour représenter certaines catégories socio-professionnelles, notamment les agriculteurs et les milieux d'affaires. D'autre part, la Constitution lui donne le droit de choisir des ministres parmi des non-parlementaires qui de ce fait deviennent membres de l'Assemblée nationale.

Le mandat des parlementaires est de 5 ans.

Système électoral

Sont électeurs les hommes et les femmes, citoyens du Malawi, âgés de 21 ans ou plus, ayant résidé dans leur circonscription au cours des 2 années précédant le scrutin.

Les listes électorales sont établies dans les circonscriptions et révisées chaque année ou chaque fois que c'est nécessaire. Le vote n'est pas obligatoire.

Les hommes et les femmes de 25 ans au moins, citoyens du Malawi, sont éligibles à condition d'avoir résidé dans le pays au cours des 2 dernières années, de savoir lire et écrire l'anglais, d'appartenir au Parti du Congrès du Malawi et d'être inscrits sur les listes électorales. Il n'existe pas d'incompatibilité entre le mandat parlementaire et d'autres fonctions.

Ce sont les Conférences de district du Parti du Congrès qui établissent, sur avis de la population résidant dans le district, la liste des personnes qui pourront faire acte de candidature. Il ne peut y avoir plus de 5 candidats par circonscription.

Le territoire du Malawi est divisé en 60 circonscriptions, dans lesquelles les Députés sont élus au scrutin uninominal majoritaire à 1 tour.

Si une vacance se produit en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

L'Assemblée nationale du Malawi avait été dissoute le 16 mars 1971 et les candidats aux élections furent définitivement choisis par le Comité central du Parti du Congrès du Malawi, le 11 avril 1971.

Les candidats se réclamaient tous du programme général du Parti du Congrès. Les noms des candidats pour chaque circonscription furent soumis, par ordre de mérite, au Comité central du Parti du Congrès, qui transmet les listes au Président de la République. Celui-ci choisit un candidat par circonscription.

Ces candidats furent déclarés élus faute d'opposant, et le scrutin, qui devait prendre place le 17 avril, ne fut pas effectivement organisé.

Après les élections, le Président Banda a formé un nouveau cabinet le 22 avril 1971.

Données statistiques

1. Répartition des sièges à V Assemblée nationale

Formation politique	Nombre de candidats	Nombre de sièges obtenus
Parti du Congrès du Malawi	56 *	56 *

* 4 sièges restaient à pourvoir le 17 juin 1971.

Note: Le Président Banda a nommé, en juin 1971, 8 des 15 parlementaires qu'il est habilité à désigner.

2. Moyenne d'âge : 42 ans environ